

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Gagné Malenfant

<https://www.cadre21.org/membres/44881355757ddbd0eb507574>

Date d'obtention : 2022-02-03 20:19:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse me permet une prise en charge immédiate de l'intervention

Je serai en mesure de déterminer rapidement les circonstances de l'évènement

Un acte impulsif = Rencontre sensibilisation sexto fait par un policier

Un acte malveillant = Enquête policière traditionnelle

LE BUT est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victimes et des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai uniforme avec les autres intervenants dans mes interventions

Je serai plus efficace et rapide dans mes interventions (Je pourrai dresser un portrait de la situation plus rapidement)

J'aurai plus d'assurance

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS regarder les images/photos/vidéo dans le téléphone de l'élève